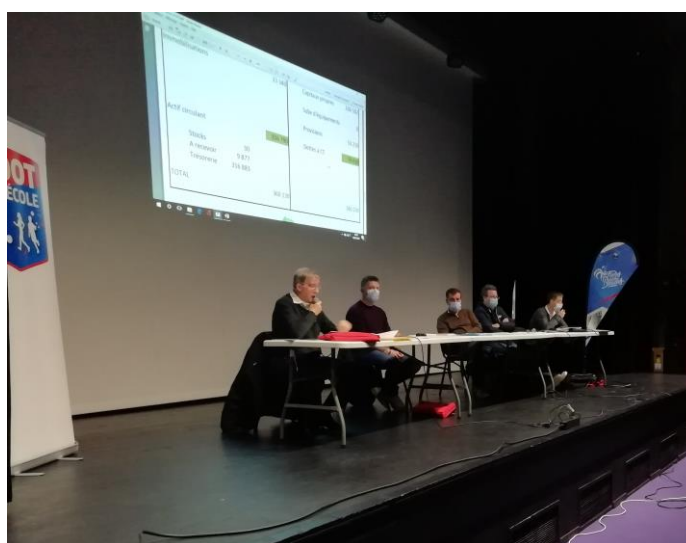


PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA HAUTE-SAONE

RÉUNIE LE SAMEDI 8 JANVIER 2022 A 9H00
A L'ESPACE VILLON A VESOUL



Une projection de la video de la FFF « retour au foot » est réalisée à l'arrivée des clubs en salle.

Vérification des pouvoirs :

Sur 60 clubs actifs régulièrement convoqués, 44 sont présents ou représentés (73.33%).

L'ensemble représente 360 voix sur 445 voix.

A 9H00, le quorum étant atteint, le Président Philippe Prudhon déclare l'Assemblée Générale ouverte.

I- Adoption du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 18 novembre 2020

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

II – Intervention du Président du District.

Cette Assemblée Générale d'hiver fait suite à celle électorale du 18 novembre 2020, réunie en mode distancié suite à la situation sanitaire et l'impossibilité de la réunir à la date initiale du 14 juin 2020 en raison du confinement.

La décision définitive de tenir cette Assemblée en mode présentiel a été prise jeudi 6 janvier 2022 par le bureau du District, après une dernière réunion de travail.

Cette décision a été motivée par le fait, tout d'abord, que toutes les garanties sanitaires sont respectées (distanciation, port du masque et contrôle du pass sanitaire), puis la volonté de notre instance de permettre des échanges plus faciles qu'à distance, et de se retrouver physiquement.

Merci aux présidents ou représentants des clubs qui sont présents dans une proportion tout à fait convenable à cette assemblée, malgré les difficultés du moment.

Présentation de monsieur Emmanuel Saillard, représentant le Président de la Ligue de Bourgogne Franche-Comté, monsieur Daniel Fontenault.

Notre instance, malgré les deux saisons dernières compliquées (2019/20 et 20/21) perturbées par la crise sanitaire, se porte bien : 8022 licenciés à ce jour répartis en 60 clubs actifs et 5 groupements d'équipes de jeunes. Ce chiffre est stable.

Le choix des élus du District a été de travailler sur un projet basé sur les valeurs traditionnelles du football, les valeurs du « PRETS » fédéral : plaisir – respect – engagement – tolérance – solidarité, et de se doter d'une ligne directrice affichée avec comme fil conducteur « comment organiser le football dans le département, en lien avec les besoins des territoires et les axes du projet fédéral ? ».

Rappel des objectifs de la mandature 2020/2024 :

Gérer les compétitions

Organiser le football dans le territoire haut-saônois

Améliorer les structures et les installations des clubs

Accompagner les clubs dans leur projet

Assurer une large offre de formation à tous les publics

Proposer un menu aux clubs et aux acteurs départementaux, à partir d'une carte de choix large, mais partant du principe que tout ne doit pas et ne peut pas être fait (il faudra faire des choix)

Continuer le travail partenarial de qualité, engagé avec la ligue de Bourgogne Franche Comté de Football, et le District du Doubs Territoire de Belfort sur le football féminin.

Notre instance obtient des excellents résultats dans les domaines de la formation, la labellisation et l'amélioration des structures (terrains synthétiques, rénovation des terrains en herbe, vestiaires et éclairages).

Le Programme Educatif Fédéral mis en place dans de nombreux clubs est également largement valorisé aux échelons régionaux et nationaux.

Les clubs du Fc La Romaine et Val de Pesmes sont reconnus comme « clubs lieux de vie » par la FFF.

Cette mise en lumière des clubs doit être poursuivie, ainsi que celles des dirigeants et des salariés.

Sont soulignées les bonnes relations existant avec les principales institutions départementales, et la Ligue de Bourgogne Franche-Comté de Football.

Un travail majeur de partenariat se poursuit avec le Conseil Départemental, son Président, ses élus, qui apportent soutien et moyens pour réfléchir puis porter des dossiers communs (second schémas des pelouses synthétiques et des équipements structurants, par exemple).

Le budget de la saison 2020/2021 qui va être présenté est sain, ce qui a autorisé des actions et des projets.

Malgré la crise sanitaire, la décision a été prise de restituer une somme d'argent aux clubs ayant participé aux actions du District organisées lors du printemps 2021 lors de la période « retour au football ».

Ainsi, la somme de 6240 Euros va être reversée ce jour, au profit de 56 clubs et 4 groupements d'équipes de jeunes

Malgré cette crise sanitaire qui a laissé et laisse encore des traces dans les envies de jouer, de s'engager, de prendre des licences, de constituer des équipes ; notre instance a décidé d'aller de l'avant en proposant des réflexions et échanges par thèmes, qui se feront en salle unique et non en ateliers pour des raisons d'adaptation en lien avec la situation sanitaire :

- Réflexions sur l'organisation pyramidale du football seniors championnat
- Prolongations en coupes seniors
- Statuts obligations de l'arbitrage et jeunes
- Caisse de péréquation arbitrage.

Un travail de synthèse sera réalisé à l'issue de cette Assemblée Générale par le bureau du District puis le Comité Directeur, pour une présentation avec éventuels votes à l'Assemblée Générale de juin 2022.

Une intervention sera réalisée par Matthieu Trifigny, en sa qualité de responsable, sur la constitution et le rôle de la Commission Départementale de Promotion de l'Arbitrage.

III) Rapport financier saison 2020/2021 :

Michel Malivernay, trésorier du District, présente dans le cadre du rapport financier :

- le compte de résultats de la saison 2020-2021,
- le bilan arrêté au 30 juin 2021
- le budget prévisionnel de la saison 2021-2022

(Les trois documents correspondants sont annexés au présent procès-verbal).

Les documents officiels ont été transmis par voie électronique aux clubs le 3 décembre 2021, ceux-ci n'ont fait l'objet d'aucune question particulière ou observation transmises par les clubs au siège du district.

Ces résultats ne seront pas repris dans le détail mais font l'objet d'une présentation globale à l'aide de documents projetés aux clubs.

Charges de l'exercice = 228 173 Euros

Produits de l'exercice = 217 753 Euros

Ce qui représente un exercice comptable négatif de moins 10 420.04 Euros.

Malgré ce résultat de l'exercice, la situation financière de notre instance reste saine avec un fonds de roulement positif, qui a permis de faire face à cette crise sanitaire.

L'Assemblée Générale adopte à l'unanimité :

- *Compte de résultats saison 2020/21*
- *Bilan au 30 juin 2021*
- *Projet du budget saison 2021/22*

L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2020/2021.

IV) Rapport du vérificateur aux comptes.

Suite à l'absence excusée de l'intéressé, le rapport de Monsieur Christian Ponsot, vérificateur aux comptes est lu et projeté à l'écran :

Suite à la demande du Comité Directeur du District de Football de la Haute-Saône, je me suis rendu en ses locaux le jeudi 6 janvier 2022 afin de procéder à la vérification des comptes pour la saison 2020/2021.

Sur ma demande, les différents documents comptables ont été mis à ma disposition :

- Les bulletins de salaires,
- le grand livre des comptes, la balance des comptes,
- le bilan pour l'exercice en compte,
- les comptes de résultats,
- les différentes pièces comptables, extraits de compte, factures, chéquiers.

Les différents contrôles et sondages effectués, n'ont révélé aucune erreur, omission ou malversation.

Les différentes dépenses, déplacements ou subventions sont correctement ventilés dans les comptes.

La comptabilité est tenue avec rigueur et régularité.

La situation financière du District est considérée saine et satisfaisante.

Le vérificateur remercie l'équipe du District pour son accueil et le sérieux de son travail.

Fait à Vesoul, le 6 janvier 2022

Monsieur Christian Ponsot.

L'Assemblée Générale adopte à l'unanimité le rapport du vérificateur aux comptes.

A noter la candidature de Monsieur Julien Rivet, du club de Vesoul Rc pour la fonction de vérificateur aux comptes. Il lui sera demandé de confirmer sa candidature par e-mail.

VI) Vote/Modifications du statut du District/Assemblée Générale dématérialisée.

Le texte ci-dessous relatif aux modifications du statut du District/Assemblée Générale en mode dématérialisé est présenté.

« 12.5.1 Convocation

[...]

L'Assemblée Générale se tient en présence physique de ses membres, ou bien à distance de manière dématérialisée en recourant à la visioconférence, à l'audioconférence ou à tout autre moyen de communication. Dans le cas d'une Assemblée Générale dématérialisée, la participation des membres a valeur de présence et un système de vote en ligne est mis en place.

[Choisir l'une des deux options ci-après si les statuts autorisent, lors d'une A.G. physique, le fait de donner pouvoir à un autre club. En revanche, si cela est interdit, aucune des deux options n'est à intégrer]

Option A : Par exception à l'article 12.3 des présents statuts, le fait de donner pouvoir à un autre club est interdit lors d'une A.G. dématérialisée, mais il reste néanmoins possible au Président du club de donner mandat à tout licencié de son club afin qu'il le représente.

Option B : Lors d'une A.G. dématérialisée, un seul et unique pouvoir donné à un autre club est autorisé. »

Résultat des votes : à main levée

- Option A : 23 pour
- Option B : 11 pour

L'Assemblée Générale adopte à la majorité l'option A, qui sera inscrit aux statuts du District :

Option A : Par exception à l'article 12.3 des présents statuts, le fait de donner pouvoir à un autre club est interdit lors d'une A.G. dématérialisée, mais il reste néanmoins possible au Président du club de donner mandat à tout licencié de son club afin qu'il le représente.

VII) Présentation des travaux par thèmes.

Reynald Droit, membre du Comité Directeur et Président de la commission organisation compétitions, présente les travaux par thèmes (voir support diaporama annexé au Procès verbal) :

4 sujets d'échanges :

- Réflexions sur l'organisation du football à 11 seniors
- Prolongations en coupes départementales seniors
- Statuts obligations arbitrages et jeunes
- Caisse de péréquation arbitrage

Comme évoqué préalablement par le Président, il est rappelé qu'un travail de synthèse sera réalisé à l'issue de cette Assemblée Générale par le bureau du District puis le Comité Directeur, pour une présentation avec éventuels votes à l'Assemblée Générale de juin 2022.

VIII) Questions diverses.

- Commission Départementale de Promotion de l'Arbitrage

Matthieu Trifigny, en sa qualité de responsable de cette commission, informe les clubs présents sur les objectifs et les actions de la commission :

-Objectifs :

Informer, sensibiliser, de travailler sur l'arbitrage dans les clubs (promotion de l'arbitrage par des réunions, partenariats avec le milieu scolaire – UNSS, formation des référents en arbitrage, réflexions pour aider la CDA).

Informer, sensibiliser, initier, former aux lois du jeu et l'arbitrage, les référents en arbitrage.

Organiser des réunions de découverte pour les futurs candidats à l'arbitrage en suivant les directives de la CFA/DTA.

-Actions concrètes au niveau du District :

Mettre en place avec les clubs volontaires des actions à l'attention des joueurs, dirigeants ou parents des actions en vue d'expliquer les rôles et les devoirs de l'arbitre et ce qu'attendent ceux-ci des clubs (ressources techniques, pédagogiques/initier, pédagogiques/former les référents en arbitrage).

Une réunion de travail/préparation avec les membres intéressés pour composer cette commission se déroulera le jeudi 13 janvier à 17H30 au siège du District à Vesoul.

IX) Intervention des personnalités invitées.

- **M. Emmanuel Saillard** membre du Conseil d'Administration de la Ligue de Bourgogne Franche-Comté de Football (représentant M. Daniel Fontenraud Président de la Ligue BFC de Football).

X) Clôture de l'Assemblée Générale par le Président du District.

Le Président remercie les clubs qui se montrent favorables et très participatifs à ces échanges.

Les interventions ont démontré l'attachement des clubs pour l'activité de notre instance, et toute l'importance de la notion de proximité favorisant la qualité de la pratique et des échanges.

L'Assemblée Générale de fin de saison se déroulera en principe en juin 2022 (date à fixer par le Comité Directeur du District). Les clubs désirant accueillir cette Assemblée peuvent le faire par courriel dès à présent auprès du secrétariat du District.

En raison de la situation, notre instance étant dans l'impossibilité d'organiser un buffet déjeunatoire, il est proposé aux membres présents de prendre une boisson individuelle à leur sortie, qu'ils pourront consommer dans la cour extérieure.

Clôture de l'Assemblée Générale par le Président du District, Philippe Prudhon, à 12H20

Le Président du District,
Philippe PRUDHON

Le Directeur Administratif,
Raphaël TAVERDET